



Plan de réponse à la menace de rougeole - Polynésie française, novembre 2019.

Fiche technique 1 : vaccination contre la rougeole

Recommandations générales en Pf (adapté de [1])	
Age de la vaccination	Vaccin
12 mois (obligatoire)	1 ^{re} dose de vaccin ROR
Entre 16 et 18 mois (obligatoire)	2 ^e dose de vaccin ROR (cette 2 ^e dose peut être administrée avant 16 mois sous réserve de respecter un délai minimal de 1 mois entre les 2 doses)
Recommandations pour les groupes à risque	
Groupe à risque	Vaccin
Nourrissons de 6 à 11 mois révolus	Se rendant en voyage dans une zone de forte endémicité ou contact d'un cas de rougeole : Une dose de vaccin trivalent peut être administrée entre 6 et 11 mois révolus (l'enfant recevra par la suite deux doses de vaccin trivalent suivant les recommandations du calendrier vaccinal).
Voyageurs en zone de haute endémicité non vaccinés ou sans antécédent de rougeole	Nés avant 1980 : Une dose de vaccin trivalent. Nés à partir de 1980 : Mise à jour du calendrier vaccinal : 2 doses de ROR administrées à un mois d'intervalle minimum. NB : Si la première dose a été reçue avant l'âge de 12 mois : vérifier et compléter le schéma vaccinal en administrant une 3e dose de vaccin trivalent
Professionnels de santé non vaccinés, sans antécédent de rougeole ou dont l'histoire est douteuse parmi les suivants : professionnels de santé en formation, à l'embauche ou en poste, en priorité dans les services accueillant des sujets à risque de rougeole grave. Pour ces personnes, le contrôle sérologique est inutile.	Nés avant 1980 : une dose de vaccin trivalent ROR Nés à partir de 1980 : mise à jour conformément au calendrier vaccinal pour atteindre deux doses de vaccin trivalent NB : En cas de contage, pour les professionnels de santé qui ne sont pas immunisés (pas d'antécédents de rougeole, pas de vaccination complète avec deux doses) quelque soit l'année de naissance, une dose de vaccin trivalent ROR doit être administrée

Contre-indications :

La vaccination antirougeoleuse est contre-indiquée pendant la grossesse, cependant, une vaccination réalisée accidentellement chez la femme enceinte ne doit pas conduire à une interruption médicale de grossesse. La grossesse doit être évitée pendant le mois suivant la vaccination.

Le vaccin ne doit pas être utilisé dans les cas suivants:

Allergie à des substances actives, à l'un des autres composants du vaccin ou à des traces de résidu

Maladie ou médicament qui affaiblit le système immunitaire

Précautions d'emploi :

La vaccination doit être retardée en cas de maladie aiguë avec fièvre. Un état fébrile bénin n'est pas une contre-indication.

Effets secondaires :

Effets indésirables communs à tous les vaccins injectables: réactions au site d'injection telles que douleur, rougeur, gonflement: très fréquentes, effets généraux tels que fièvre, douleurs musculaires ou articulaires, réaction allergique très rare.

Des réactions allergiques graves, bien que très rares, peuvent survenir après la vaccination. Un avis médical urgent est nécessaire en cas d'éruption cutanée qui peut être accompagnée de démangeaisons ou de bulles, de gonflement des yeux et du visage, de difficulté à respirer ou à avaler, de chute soudaine de la pression artérielle ou de perte de conscience.

Référence : [1] http://www.cpias.fr/nosobase/Reglementation/2018/instruction/instruction_28092018.pdf